

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 27 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;
M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Claudia MEVIL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Arthur MARICEL ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Cindy MOLIA ; M. Emmanuël GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : Mme Jacqueline BELFORT par M. Jocelyn SAPOTILLE
Mme Manuella PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT
M. José KANDASSAMY par Mme Françoise LAMARRE

Absents : Mme Clara RIGAH ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Reinette JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/04/12**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est présidée par le maire, ou son représentant, et comprend cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les sièges seront répartis entre les listes conformément aux règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, en fonction des suffrages exprimés.

La liste majoritaire présente :



Titulaires :

- 1- M. Bruno FELICIANNE
- 2- Mme Christiane TREIL-ALBON
- 3- Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
- 4- Mme Gladys BURAT

Suppléants :

- 1- Mme Manuella PETRO-METONY
- 2- M. José KANDASSAMY
- 3- M. Saturnin FRANCILLONNE
- 4- Mme Clara RIGAH

La liste arrivée en deuxième position présente :

Titulaire :

- 1- M. Benjamin GRACCHUS

Suppléant

- 2- Mme Yoanne JEAN-BART

Le Conseil municipal,

Vu les articles L1411-5 et L2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le renouvellement général du Conseil municipal ;

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'élire les membres ci-dessous pour constituer la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- 1- M. Bruno FELICIANNE
- 2- Mme Christiane TREIL-ALBON
- 3- Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
- 4- Mme Gladys BURAT
- 5- M. Benjamin GRACCHUS

Suppléants :

- 1- Mme Manuella PETRO-METONY
- 2- M. José KANDASSAMY
- 3- M. Saturnin FRANCILLONNE
- 4- Mme Clara RIGAH
- 5- Mme Yoanne JEAN-BART

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

